


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/06/2021  
Reçu en préfecture le 28/06/2021  
Affiché le   
Dossier N°260430013A/BT  
ID : 026-212600431-20210625-DELIB28\_2021-DE

Commune de **BEAUVOISIN** Délibération n°28-2021

**Objet : Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme  
Dissimulation des réseaux téléphoniques  
Estimatif travaux - Approbation du projet  
Participation communale**

Le 25.06.2021 à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de **BEAUVOISIN** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr *Christian THIRIOT, Maire*.

Etaient présents : *ARDISSON Jean-Claude, CORNAND Jean-Jacques, DUNAS Charval, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc*

Etaient absents : *Excusés : Jean-Guy DRATTAIX (a donné pouvoir à Catherine MORIN), Bruno BLAIN, Jérôme PILLET.*



*Mme MARCHAL Laurence* a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : <b>Electrification</b> - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques au quartier LES BRUSSETS (haut du village) Dissimulation des réseaux téléphoniques	
<b>Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil</b>	<b>40 112.19 €</b>
<i>dont frais de gestion : 1 910.10 € HT</i>	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	20 056.09 €
Participation communale basée sur le HT	<b>20 056.10 €</b>
<b>Total hors taxe des travaux de câblage : 3 836.93 €</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel :</b>	1 880.10 €
<i>Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales (49% x 3 836.93 = 1 880.10 €)</i>	
Financements mobilisés par le SDED	940.05 €
Participation communale	<b>940.05 €</b>
<b>Montant total de la participation communale :</b>	<b>20 996.15 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé. La part syndicale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqué ci-dessus.
- 3°) Décide de financer comme suit la part communale : *sur fonds propres de la commune, exercice 2024*
- 4°) S'engage à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis par le Receveur d'Energie SDED.
- 5°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.
- 6°) Délibération affichée en Mairie le :

<b>Résultat du vote</b>		Pour extrait certifié conforme,  A BEAUVOISIN Le 25.06.2021	  Le Maire (Cachet de la Mairie)
Pour	9		
Contre	0		
Abstention	0		